



Granby, le 8 juin 2011

Monsieur Guy Vincent, Président
Monsieur André Messier, Directeur général
Mesdames et Messieurs les Commissaires
Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs

OBJET : Recommandations du Comité Consultatif des Services aux EHDAA pour l'année scolaire 2011-2012

Mesdames,
Messieurs,

Au sein du Comité Consultatif EHDAA, nous avons à cœur la réussite de nos enfants. Les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ont des besoins qui diffèrent du reste de la clientèle scolaire. Nous souhaitons qu'ils obtiennent les moyens de maximiser leur potentiel. Ainsi, malgré leurs difficultés et leurs différences, nous désirons qu'ils soient dans quelques années des adultes heureux, qui pourront contribuer à leur manière à l'avancement de la société québécoise.

Attendu que le Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés et en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage a pour mandat de donner ses recommandations à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services et sur l'affectation des ressources financières destinées à cette clientèle,

Attendu qu'il y a, d'année en année, une augmentation de la clientèle EHDAA, dont une forte partie a un trouble envahissant du développement,

Attendu que le coût des élèves HDAA s'élève au-dessus de la moyenne de celui des autres élèves,

Attendu que plusieurs écoles se plaignent de coupures et de manques de services pour leurs élèves HDAA,

Considérant que les plans d'intervention doivent être élaborés le plus rapidement possible,

Attendu que les services en orthopédagogie et orthophonie ne se poursuivent pas au-delà du troisième cycle du primaire,

Considérant que les élèves HDAA ont moins d'activités parascolaires adaptées que les élèves des classes régulières,

Considérant que le CCSEHDAA se préoccupe de la persévérance scolaire de nos élèves.

Nos recommandations 2011-2012 à la Commission scolaire sont :

MESURES BUDGÉTAIRES

D'ajuster les budgets alloués aux élèves HDAA selon l'augmentation de cette clientèle à chaque année;

De considérer que les mesures de soutien aux EHDAA, tels que les préposés et les techniciens en éducation spécialisée, sont très importantes au sein des classes;

De s'assurer que la Commission scolaire a les budgets nécessaires pour permettre la formation continue des personnes qui œuvrent auprès de la clientèle EHDAA;

De considérer les codes existants non-subventionnés comme étant des services qui doivent être distribués à la clientèle par différents intervenants. Ces services devraient être subventionnés puisqu'ils sont une réalité scolaire importante;

CLASSES SPÉCIALISÉES ET INTÉGRATION

De continuer à bonifier les services pour la clientèle d'élèves HDAA par des mesures d'accompagnement, des services professionnels et de soutien de qualité;

De continuer à supporter l'intégration en classe ordinaire des EHDAA et de s'assurer que les élèves ayant besoin de classes spécialisées puissent en disposer. Dans tous les cas, on doit leur fournir les meilleures dispositions afin qu'ils obtiennent un diplôme de fin de scolarité;

D'ouvrir des classes spécialisées selon les handicaps, difficultés et niveaux des élèves. Il est nécessaire de prévoir des classes ESI au secondaire pour la cohorte qui s'apprête à y entrer;

PLAN D'INTERVENTION

De s'assurer que tous les parents d'EHDAA, incluant les élèves à risque, reçoivent un document à jour qui fournit les informations nécessaires sur le plan d'intervention;

De présenter aux parents une formation sur le contenu et le fonctionnement du plan d'intervention;

De sensibiliser la Commission scolaire et les directions d'école que la première rencontre d'automne avec les parents pour le plan d'intervention devrait normalement avoir lieu avant le 1^{er} décembre de chaque année. Un délai plus grand devrait être considéré exceptionnel;

De former les directions d'école, les enseignants, les techniciens en éducation spécialisée et les spécialistes sur les plans d'intervention, ceci afin d'être le plus efficace possible et d'offrir un service de qualité;

De s'assurer que tous les intervenants qui travaillent auprès de l'élève HDAA sont informés de l'existence de son plan d'intervention;

De s'assurer du suivi des dossiers conjoints entre le primaire et le secondaire;

PROMOTION DU COMITÉ EHDAA

De s'assurer que tous les parents d'EHDAA, incluant les élèves à risque, reçoivent la lettre d'invitation annuelle au Comité Consultatif ainsi que le dépliant du Comité;

D'encourager les directions d'écoles et les intervenants à aviser les parents de l'existence du Comité Consultatif ainsi que du Bottin des ressources sur le site Web. Ceci améliorerait et renforcerait la participation des parents dans le cheminement scolaire et social de leur enfant;

PARTENARIATS

De travailler en concertation avec le système de santé afin d'obtenir dans les meilleurs délais des diagnostics de psychopathologie et, par la suite, les subventions adéquates pour les services;

D'obtenir un partenariat avec les organismes qui desservent cette clientèle, dont le CMR, le CRDI et les CSSS, afin de mettre en place une procédure d'évaluation qui accélérerait les résultats des diagnostics et permettrait de diminuer les listes d'attente. Le but visé serait d'offrir des services rapidement afin d'améliorer le pronostic à long terme;

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

De se préoccuper de la motivation et de la persévérance scolaire des élèves HDAA en offrant une continuité du service d'orthopédagogie au secondaire;

D'offrir aux EHDAA des services d'orientation adaptés à leur situation particulière, selon les besoins;

De déplacer le moins possible les EHDAA des lieux d'étude et de formation afin d'assurer leur stabilité, leur intégration dans leur milieu et, ainsi, leur persévérance scolaire;

De développer des activités scolaires et parascolaires adaptées pour cette clientèle. Cela les aiderait à acquérir des aptitudes et des intérêts diversifiés. Ces initiatives encourageraient la persévérance scolaire tout en leur offrant un maximum de stimulation.

Ces recommandations ont été proposées et acceptées à l'unanimité à la rencontre du CCSEHDAA du 8 juin 2011.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.



Valérie Banville
Présidente CCSEHDAA
Représentante CCSEHDAA au Comité de parents
Commission scolaire du Val-des-Cerfs